

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **31 mars 2017 à 12 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur Danis Beauvillier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

17-03-112

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

17-03-113

Adoption du règlement 2017-309 abrogeant le règlement d'emprunt 2013-245

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2017-309 abrogeant le règlement d'emprunt 2013-345 décrétant une participation au développement résidentiel Gagnon et un emprunt.

ADOPTÉE

17-03-114

Adoption du règlement 2017-310 décrétant une dépense et un emprunt de 3 200 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2017-310 décrétant une dépense et un emprunt de 3 200 000 pour la construction d'une caserne incendie.

ADOPTÉE

17-03-115

Adoption du règlement 2017-311 décrétant une dépense et un emprunt de 1 625 000 \$ pour des travaux de réfection du 7^e rang Ouest, du 10^e rang Est, du 11^e rang Est et du 11^e rang Centre

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2017-311 décrétant une dépense et un emprunt de 1 625 000 pour des travaux de réfection du 7^e rang Ouest, du 10^e rang Est, du 11^e rang Est et du 11^e rang Centre.

ADOPTÉE

17-03-116

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2016-302 concernant l'imposition pour 2017 des taxes foncières et de compensation

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2016-302 concernant l'imposition pour 2017 des taxes foncières et de compensation.

17-03-117

Mandat de gré-à-gré de services d'ingénierie structure et civile pour la nouvelle caserne de pompier

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu :

QUE le mandat d'ingénierie structure et civil soit confié à la firme St-Georges structures et génie civil S.E.N.C., pour la somme de 19 900 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt à être adopté et mis en vigueur pour l'exécution des travaux de construction de la nouvelle caserne de pompiers jusqu'au maximum de 5% prévu par la Loi, et la différence, s'il y a lieu, par le fonds des activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

17-03-118

Mandat de gré-à-gré de services d'ingénierie mécanique et électrique pour la nouvelle caserne de pompier

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE le mandat d'ingénierie mécanique et électrique soit confié à la firme La-roque-Cournoyer pour la somme de 16 700 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt à être adopté et mis en vigueur pour l'exécution des travaux de construction de la nouvelle caserne de pompiers jusqu'au maximum de 5% prévu par la Loi, et la différence, s'il y a lieu, par le fonds des activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

17-03-119

Levée de la séance extraordinaire

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 12 h 10.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire